

**DELIBERATION**

**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents :

pouvoir : 0

ayant pris part à la  
délibération : 6

date de la convocation :

12 novembre 2025

**SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors la réunion du 10 novembre 2025, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.  
Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.*

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à quatorze heures, le bureau du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA

**2025/11 N°1B**

**Objet de la Délibération :**  
**Attribution marché de  
collecte et de transport des  
déchets du Pays de Stenay et  
du Val Dunois**

**Présents :** MM D. MOUSSA, B. LE FRANCOIS, P. PICHAVANT, B. GILSON,  
B. GOEURIOT, P.HENRY

**Était excusé :**

**Pouvoirs :**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération du 9 septembre dernier relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois au SMET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 3 octobre 2025, relatif au marché de collecte et de traitement des déchets de la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Considérant que présent marché a pour objet la collecte et le transport de déchets ménagers, les prestations comprennent :

- la collecte des conteneurs d'apport volontaire de verre (lot 1),
- l'enlèvement et le transport des bennes de déchèterie (lot 2).

Vu que le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert relevant de dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.,

Considérant que le marché est conclu pour une durée de :

- **3 ans, du 01/01/2026 au 31/12/2028, pour le lot 1**, reconductible deux fois pour une durée de 1 an, par lettre recommandée avec accusé de réception postal, faite au moins trois mois avant l'échéance de reconduction. Sa durée maximale, reconduction comprise, ne peut pas excéder la date du 31 décembre 2030.
- **4 ans, du 01/01/2026 au 31/12/2029, pour le lot 2**, reconductible deux fois pour une durée de 1 an, par lettre recommandée avec accusé de réception postal, faite au moins trois mois avant l'échéance de reconduction. Sa durée maximale, reconduction comprise, ne peut pas excéder la date du 31 décembre 2031.

Vu la date limite de dépôt des offres fixée au 4 novembre 2025.

Vu les critères de jugement et l'analyse des offres faite lors de la CAO du 10 novembre 2025,

Entendu l'exposé du Président.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-055-200046647-20251117-2025\_11\_1B-

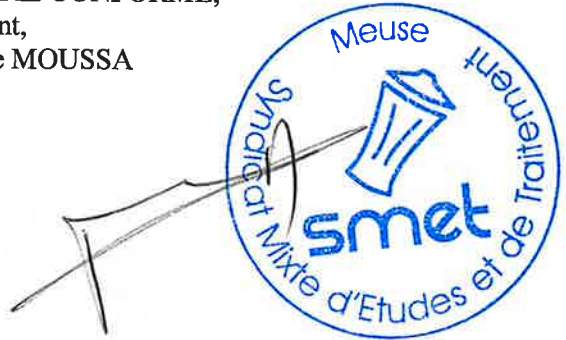
**Le Bureau**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer le marché de collecte/transport/traitement des déchets de la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois :

- à la société MINERIS pour la collecte des conteneurs d'apport volontaire de verre (lot 1)
- à la société SEPUR pour l'enlèvement et le transport des bennes de déchèterie (lot 2)

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



**Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le**

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2025

Application agréée E-legalite.com